

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi six octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 20 septembre 2016
Affichée
le 20 septembre 2016

~~Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, Luc DE FRANCQUEVILLE, Jean-Marie PRACHE, Jérémy DUHAMEL, Mmes Véronique ISRAEL, BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, BON Ophélie~~
~~Etaient absents : LHOTELLIER Mathieu (pouvoir à Mr Philippe ISRAEL), VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard (pouvoir à Mr Rgis DELASSALLE), WINIARZ Laurent~~
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme BON Ophélie

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

↳ **Renouvellement du contrat de Mme LENNE dans le cadre d'une activité accessoire pour les TAP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de Mme LENNE dans le cadre d'une activité accessoire pour les TAP à raison de 3h/semaine.

La Communauté de Communes prenant la compétence scolaire et périscolaire au 01/01/2017, Mr le Maire propose de renouveler ce contrat jusqu'au 31/12/2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Mme LENNE jusqu'au 31/12/2016.

↳ **Convention de mise à disposition des services de l'Etat dans le cadre des instructions des demandes d'autorisation d'occupation du sol**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition des services de l'Etat dans le cadre des instructions des demandes d'autorisation d'occupation du sol. Celle-ci arrive à son terme à la fin du mois et permet l'instruction, par la DDTM, des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et déclarations préalables créant de la surface de plancher.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention à compter du 01/11/2016.

↳ **Travaux d'extension et d'aménagement de la salle communale**

** Délibération d'attribution des lots suite à la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2016*

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offres a été lancé en juin. En l'absence de réponses à nos demandes de subvention, l'appel d'offres a été fait avec une tranche ferme (concerne la façade avant) et une tranche conditionnelle (concerne la façade arrière et la cuisine).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juillet pour l'ouverture des plis et le 13 septembre pour l'attribution des lots suite au rapport d'analyse de Mr Stéphane PETIT, Maître d'Oeuvre.

Dans l'incertitude de l'octroi de subventions, il est plus judicieux de ne réaliser que la tranche ferme pour le moment, ce qui permettra de rendre notre salle communale accessible aux personnes à mobilité réduite et de la mettre aux normes actuelles.

Entreprises retenues :

Lot n°1 : Voirie et Réseau Divers :	Entreprise T.P.B pour un montant de 42 729.80 € HT
Lot n°2 : Gros Œuvre :	Entreprise TELLIER Francis pour un montant de 20 884.77 € HT
Lot n°3 : Charpente Bois	Entreprise LECAT pour un montant de 16 108.72 € HT
Lot n°4 : Couverture	Entreprise PETIT René pour un montant de 9 615.11 € HT
Lot n°5 : Menuiseries Extérieures	Entreprise ISRAEL pour un montant de 15 921.00 € HT
Lot n°6 : Menuiseries Intérieures	Entreprise CRUSEL Patrice pour un montant de 10 093.20 € HT
Lot n°7 : Plâtrerie Isolation–Faux Plafonds	Entreprise CRUSEL Patrice pour un montant de 22 269.07 € HT
Lot n°8 : Carrelage	Entreprise SANISOL pour un montant de 8 555.50 € HT
Lot n°9 : Electricité	Entreprise GAFFE pour un montant de 11 437.15 €
Lot n°10 : Chauffage Plomberie Sanitaires	Entreprise DERUME François pour un montant de 12 028.43 € HT
Lot n°11 : Peinture	Entreprise DOUTRELEAU pour un montant de 4 716.37 € HT

TOTAL : 174 359.12 € HT soit 209 230.94 € TTC

La date prévisionnelle de commencement des travaux est le 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an. Pendant la durée des travaux, la cantine aura lieu à Le Titre.

Mme Ophélie BON : Ne devrait-on pas attendre de voir ce que va devenir notre salle communale avant de se lancer dans de grands travaux ?

Mr Jean-Marie PRACHE répond que ces travaux permettront dans un premier temps de mettre la salle communale aux normes et de la rendre plus agréable ; dans un second temps, si elle a toujours pour vocation à rester une cantine scolaire, on pourra toujours faire les travaux nécessaires plus tard.

Dans tous les cas, la micro station prévue dans la tranche ferme prend en compte ce critère « cantine » et est donc adaptée en conséquence.

Mr Luc de FRANCQUEVILLE intervient en disant que nous avons une salle communale qui doit être mise aux normes et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'attribution des lots et propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'attribution des lots tels que proposée ci-dessus.

**Délibération autorisant Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants*

Les différents lots étant attribués, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives des marchés et avenants.

En l'absence de subventions, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt pour la moitié du montant des travaux.

2 propositions : -Caisse d'Epargne : 100 000.00 € au taux fixe de 1.10 % sur 15 ans
-Caisse des Dépôts : 105 000.00 € au taux fixe de 0.94 % sur 15 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de la Caisse des Dépôts et autorise Mr le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

🔗 Bilan des travaux 2016

Mr le Maire fait le bilan des travaux réalisés en 2016 :

- Colombarium (reste à voir le règlement et les tarifs + clôture/haie)
- 4 urnes par case, la mairie délivre les plaques : les écritures devront être toutes identiques.
- Tour de village : Guillaume CARON trouve qu'il est dommage que la clôture soit en béton et non en bois comme le reste.
- Achat des terrains Allée du Château
- Peinture église : plafond + « chapelle »
- Portes mairie/salle d'attente : reste à faire électrification, sonnette et réglages
- Achat des panneaux « Participation Citoyenne »
- Restauration des registres d'Etat Civil en cours : les subventions ont été octroyées
- Mobilier école
- Vitrines d'affichage (mairie et église)
- Travaux de voirie Rue de la Chaussée

Un dossier concernant la sécurisation de l'école par la mise en place d'un interphone permettant l'ouverture à distance de la barrière est en cours.

Mr le Maire fait part du courrier de Mr RAMON et Mme MORET demandant une participation financière de la commune pour l'aménagement extérieur de l'entrée de leur maison.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal vote contre une participation financière de la commune.

🔗 Fusion des Communautés de Communes Authie Maye, de Nouvion et du Haut Clocher

Mr le Maire informe le conseil Municipal qu'un séminaire regroupant les 3 Com de Com a eu lieu à Saint Riquier le 19 septembre dernier. Il rappelle les votes du Conseil Municipal concernant cette fusion lors des réunions de conseil du 1^{er} octobre 2015, du 3 décembre 2015 et du 21 avril 2016.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'était possible de regrouper que des Com de Com ensemble, ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 qu'une commune pourra demander à « sortir » et « partir » vers une autre intercommunalité.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de voter afin de choisir de rester dans cette nouvelle Com de Com au 1^{er} janvier 2017, regroupant Authie Maye, Nouvion et Haut clocher ou partir vers la Com de Com de l'agglomération abbevilloise regroupant les Com de Com de l'Abbevillois, d'Hallencourt et Baie de Somme Sud.

*Com de Com Authie Maye + Nouvion + Haut Clocher : 8 voix de Jean-Marie PRACHE, Véronique ISRAEL, Ophélie BON, Jérémy DUHAMEL, Guillaume CARON, Marie-Madeleine BOUCHEZ, Philippe ISRAEL (+pouvoir de Mathieu LHOTELLIER)

-Com de Com de l'agglomération abbevilloise : 5 voix de Régis DELASSALLE (+pouvoir de Bernard VAN ZELLER D'OOSTHOVE), Chantal DUBOILLE, Eric MOUTON et Luc de FRANCQUEVILLE

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal souhaite rester dans la Com de Com regroupant Authie Maye, Nouvion et Haut Clocher.

↳ Fêtes de fin d'année

Mr Régis DELASSALLE expose le bilan financier du ball trap dont le bénéfice est de 697.76 €.

Peu de participants au niveau des chasseurs de Buigny-Saint-Maclou.

L'organisation nécessite beaucoup de travail mais trop peu de participants pour la préparation et le rangement !

Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle communale. Un bon d'achat de 20 euros valable dans le magasin Maxi Toys à Abbeville sera offert à chaque enfant jusqu'à 11 ans au 31 décembre 2016. Le cadeau sera ensuite distribué par le Père Noël lors de l'Arbre de Noël.

Le colis des Aînés sera distribué le samedi 17 décembre 2016.

Séance levée à 20h00

A Buigny-Saint-Maclou, le 10 octobre 2016
Le Maire, Eric MOUTON.

